



Secrétaire médicale

SECRETARIAT

Le certificat

Le candidat est présenté au certificat de Secrétariat médical à l'issue de la session. Il reçoit, en outre, le certificat de formation professionnelle de la CCI de Versailles Val-d'Oise/Yvelines délivré conjointement avec l'entreprise d'accueil, s'il a obtenu des résultats satisfaisants pendant l'année de formation et s'il a passé avec succès les épreuves de l'examen de Secrétaire médicale.

Les objectifs de la formation

Développer une culture dans le domaine médical afin d'acquérir les éléments fondamentaux sur le rôle et la responsabilité de la secrétaire médicale.



Contact

IFA de Gonesse
4, impasse Louis Lépine
ZAC de la Grande Vallée
95500 Gonesse
Tél : 01 34 07 78 95
www.ifa-salvi.fr

Perspectives professionnelles

- Assistant(e) médical(e)

Secteurs d'activité

- Les laboratoires d'analyses médicales
- Les cliniques et hôpitaux privés
- Les cabinets de groupement ou particuliers
- Les centres médicaux
- Les maisons de retraite médicalisées
- Les centres de radiologie

Nos partenaires

- ACMS
- SCM Van Gogh

Déroulement de la formation

La préparation au diplôme se déroule sur 1 an, sur le mode alternance école-entreprise :

- 1 journée à l'IFA
- 4 jours en entreprise

Conditions légales

- Etre âgé de moins de 26 ans
- Conclure un contrat de formation par alternance avec un employeur agréé ou habilité

Rémunération et contrat de travail

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI) de type particulier conclu entre l'entreprise et un jeune de 16 à 25 ans ou un demandeur d'emploi de 26 ans et plus pour la durée de la formation.

Le collaborateur en formation perçoit une rémunération calculée en fonction de son âge et les dispositions conventionnelles éventuelles des branches si elles sont plus favorables. Le taux de rémunération brut varie de 55% à 80%* du SMIC.

Pour plus d'informations, consultez la fiche contrat de professionnalisation.

*Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC ou 85% du minimum conventionnel



Modalités d'inscription

La sélection s'effectue sur dossier, puis tests écrits et entretien individuel de motivation.

Pré-requis

Niveau Baccalauréat

Programme de la formation

Enseignement général

- Communication
- Bureautique (Pack Office)

Enseignement professionnel

- Vocabulaire médical
- Environnement médical
- Législation sociale et prise en charge
- Investigations
- Moyens thérapeutiques
- Notions d'éthique et de déontologie médicale

Exemples de travaux confiés en entreprise dans le cadre de l'apprentissage

- Accueil patients, prise de rendez-vous
- Etablissement des documents médicaux (feuilles maladie – prise en charge – assurance)
- Organisation de réunions
- Réalisation et suivi de dossiers médicaux
- Utilisation des logiciels médicaux
- Utilisation des outils technologiques

Poursuite d'études envisageable

Possibilité de concours :

- Assistance publique
- Infirmière

Tout sur le réseau des écoles

www.ecoles.versailles.cci.fr